

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation : Stéphane CREACH

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional  
« Volet mobilités du Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 »**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au terme de négociations qui se sont poursuivies jusqu'au 5 octobre, le Président du Conseil régional propose à l'assemblée régionale réunie du 11 au 13 octobre d'adopter le projet d'avenant au Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 relatif aux mobilités.

Il rappelle les étapes de négociation et précise les dernières avancées obtenues sur une augmentation de l'enveloppe de 189 M€ à 233 M€ de la part Etat, pour atteindre un montant global de 686 M€ sur la période concernée, et les avancées obtenues sur une enveloppe dédiée spécifiquement aux ports.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER regrette de ne pas avoir été saisi pour avis sur ce volet « Mobilités » du CPER 2021-2027, qui comporte une dimension programmatique et financière de grande ampleur pour les prochaines années.

Comprenant le temps nécessaire à l'avancée des négociations, et ne disposant alors que d'une maquette encore en discussion, il a choisi de s'exprimer lors de sa session plénière sous la forme d'un vœu adopté à l'unanimité, afin d'attirer l'attention sur le volet ferroviaire et sur le volet portuaire de cet avenant « Mobilités ». Ce vœu est rappelé en PJ.

A ce stade, le CESER ne peut que prendre acte du document qui lui a été communiqué le 6 octobre, à l'issue des dernières négociations. Il en a rapidement pris connaissance mais souhaiterait bénéficier d'éclairages complémentaires sur l'évolution de certaines négociations et leur traduction concrète. Il renvoie donc à une date ultérieure son analyse, sa réflexion et son avis sur ce dossier déterminant pour l'action publique régionale.

**Cet avis du CESER a été adopté à l'unanimité  
par le Bureau réuni le 9 octobre 2023**

PJ. Vœu du CESER « *Inquiétude sur les orientations et financements du volet « Mobilités » du CPER 2023-2027 : pour un plan « d'urgence ferroviaire » !* » du 2 octobre 2023.

Sur proposition de la commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteurs : Stéphane CREACH et Jean-Luc PELTIER

## Vœu du CESER

### « Inquiétude sur les orientations et financements du volet « Mobilités » du CPER 2023-2027 : pour un plan « d'urgence ferroviaire » ! »

La période de négociation du Contrat de plan Etat-Région (CPEP) 2023-2027 devrait s'achever avec la signature entre l'Etat et la Région d'un protocole d'accord sur le volet « Mobilités ». Le CESER s'est exprimé à plusieurs reprises sur les enjeux de mobilités en Bretagne par le biais de ses avis, vœux et études. Il y rappelle régulièrement la nécessité de questionner les modèles de financement, tant des infrastructures que des services collectifs de transport, censés se développer notamment pour répondre aux enjeux des transitions. Le CESER regrette de n'avoir pu, compte tenu des contraintes calendaires, être consulté sur ce volet « Mobilités » avant la délibération des élus du Conseil régional, consultation pourtant obligatoire.

Le mandat de négociation du volet « Mobilités » 2023-2027 paru en juin dernier semble marquer une réelle prise de conscience des enjeux de transitions pour engager les mobilités vers des modes moins ou peu carbonés. En ce sens, l'orientation vers une offre ferroviaire renforcée au travers du Service express régional métropolitain (SERM) ainsi que la prise en compte des déplacements à vélo constituent une première réponse qui, pour le CESER, doit mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, collectivités, société civile et population.

Néanmoins, le CESER soulève deux points d'attention majeurs sur le volet ferroviaire et sur l'enjeu portuaire.

D'une part, sur le volet ferroviaire, l'essentiel des financements annoncés par l'Etat est principalement fléché vers des études inhérentes au SERM et au projet Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL), alors même que le besoin de financement de travaux de rénovation et de modernisation de lignes ferroviaires du maillage régional nécessiterait des engagements fermes pour des réalisations à court terme.

De nombreux territoires soutiennent le retour du transport ferroviaire pour répondre notamment aux enjeux de désenclavement, aspect totalement éludé dans la prochaine contractualisation. Ces dernières années, les travaux de remise à niveau des lignes ferroviaires ont nécessité un effort financier important reposant principalement sur la contribution financière des collectivités locales, et en premier lieu de la Région. Une fois de plus, le CESER constate qu'une part importante de la future contractualisation est dédiée au financement de travaux concernant le volet routier ce qui, compte tenu des enjeux de transitions notamment, apparaît comme une réelle contradiction.

Aussi le CESER tient à faire part de ses inquiétudes quant aux moyens alloués par l'Etat au financement du volet ferroviaire en Bretagne. Comme il l'a déjà exprimé, les capacités de mobilisation de financements permettant de réaliser les travaux nécessaires pour développer une offre de transports collectifs en alternative au mode routier nécessitent un réel accompagnement par l'Etat et un soutien financier à la hauteur des enjeux.

Pour le CESER, le succès des transports collectifs et du TER en Bretagne est bien à mettre à l'actif des efforts consentis par la Région désormais cheffe de file sur les questions de mobilités. La décarbonation des mobilités ne sera possible qu'avec une offre renforcée de transports collectifs rendue efficace et efficiente notamment par les moyens qui y seront alloués dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPEP) 2023-2027. Cela concerne le report du transport aérien vers le transport ferroviaire, entre autres pour les voyages de loisirs, que le CESER détaille

d'ailleurs dans sa dernière étude<sup>1</sup>. Cela concerne aussi directement les mobilités du quotidien qui pèsent de plus en plus lourdement dans le budget des habitant·es. De fait, à l'enjeu de désenclavement, s'ajoute le besoin de rouvrir des lignes fines du territoire, notamment pour les trajets domicile-travail qui, à l'heure actuelle, se font à plus de 80% en voiture. Non seulement l'utilisation de la voiture pèse dans le budget des ménages, mais la réduction de l'utilisation de celle-ci mettrait la Bretagne à l'avant-garde des régions à faibles émissions de CO2. L'enjeu social est, par conséquent, aussi un point que le CESER souhaite soulever. La prochaine contractualisation doit permettre l'accès à une offre de transports collectifs de qualité, accessible pour toutes et tous, en tout point du territoire breton. Ceci est incontournable et participe à un développement équilibré et solidaire du territoire.

D'autre part, sur le volet portuaire : ce qui est vrai pour le transport de voyageurs l'est aussi pour le transport de marchandises, « un plan fret breton » très ambitieux doit voir le jour ! Ce plan devra être un modèle dans la connexion « du fer à la mer », ce que pourrait permettre le RTE-T. De fait, le CESER partage l'inquiétude du Conseil régional sur l'exclusion des ports régionaux de ce volet « Mobilités » du CPER. Il tient à souligner qu'ils sont indispensables pour développer un plan fret ambitieux et décarboné en Bretagne et doivent, par conséquent, faire l'objet d'une contractualisation à la hauteur des enjeux.

Le CESER considère que les extrêmes climatiques, le renchérissement des coûts de l'énergie et l'aménagement du territoire appellent à la mise en œuvre d'une transition écologique et énergétique réaffirmée à l'échelle régionale au travers du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), de la BreizhCOP et de la mise en place du Haut conseil breton pour le climat. Mais sans accompagnement financier de l'Etat, l'engagement dont ont fait preuve les collectivités de Bretagne pour le développement d'une offre de transports collectifs ne pourra pas suffire à garantir l'inscription de la Bretagne dans une trajectoire compatible avec les scénarios de limitation de la hausse des températures retenus notamment lors de la COP21. La modernisation des infrastructures portuaires, ferroviaires et le renforcement de l'offre de transports collectifs apparaissent indispensables pour garantir un égal accès aux réseaux, augmenter nettement le report modal et favoriser l'évolution des pratiques de mobilités.

Le CESER rappelle qu'en l'absence de ressources fiscales propres, les collectivités bretonnes et singulièrement la Région ne pourront, seules, répondre à ces enjeux de transition. Pour le CESER, cela nécessite une solidarité nationale et un engagement financier de l'Etat, en gage d'accompagnement des politiques régionales visant à décarboner les mobilités en Bretagne.

Mettre en œuvre une « politique de mobilité durable » en Bretagne est inconciliable avec une réduction des dotations de l'Etat en matière de financement des transports collectifs, ce serait un contresens historique face à la course contre la montre engagée contre le réchauffement climatique.

De nouveau le CESER réaffirme que la question des mobilités relève pleinement de l'intérêt général. Face aux enjeux climatiques mais aussi sociaux et économiques, la définition des services collectifs en Bretagne doit associer l'ensemble des acteurs concernés, à savoir, élus, usagers, professionnels du secteur, société civile, population. C'est donc en toute lucidité, au vu des technologies et de ces urgences décrites que, pour le CESER, la transition des mobilités passe par la transformation des pratiques en faveur du ferroviaire et de la décarbonation rapide qu'il permet.

---

<sup>1</sup> « La desserte aérienne dans une Bretagne en transition : quel plan de vol ? », juin 2023.

## Vote sur le vœu du CESER de Bretagne

« Inquiétude sur les orientations et financements du volet « Mobilités » du CPER  
2023-2027 : pour un plan « d'urgence ferroviaire » ! »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



Vœu « Inquiétude sur les orientations et financements du volet « Mobilités » du CPER 2023-2027 : pour un plan d'urgence ferroviaire »

La CFDT tient ici à remercier les rapporteurs de ce vœu Stéphane CREACH et Jean-Luc PELTIER. Comme indiqué dans ce vœu le CESER s'est exprimé à plusieurs reprises sur les enjeux de mobilités en Bretagne par le biais de ses avis, vœux et études en rappelant régulièrement la nécessité de questionner les modèles de financement des infrastructures ainsi que des services collectifs de transport.

Sur le volet ferroviaire, la CFDT sera attentive au fléchage et à la répartition des financements annoncés par l'Etat, par la Première Ministre lors du congrès des régions à Saint-Malo.

Sur le volet portuaire comme également souligné dans le vœu, les ports sont aussi des espaces stratégiques pour développer l'intermodalité. Une articulation est à trouver avec le Plan Régional d'Action Logistique. Mais, on peut d'ores et déjà, souligner que compte tenu des besoins d'investissements et de modernisation dans les espaces portuaires et du contexte de ressources publiques limitées, il est indispensable d'éviter les concurrences stériles entre les ports. Il faut conforter les ports dans leurs atouts et spécificités, favoriser les synergies afin de soutenir un développement équilibré qui préserve et développe les emplois dans tous les territoires maritimes bretons.

La CFDT partage le vœu du CESER et votera celui-ci.